

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 38 Maîtrise orale et écrite de la langue française 2.1			
Code	PEIM2B38PP	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte David GORET (david.goret@helha.be) HELHa Campus Mons Anne-Catherine CANARD (canardac@helha.be) HELHa Gosselies Manon MESPLOMB (manon.mesplomb@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Bénédicte NORTIER (benedicte.nortier@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession**
- 1.1 Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif
 - 1.2 Utiliser la complémentarité du langage verbal et du non verbal
 - 1.3 Adapter ses interventions orales et/ou écrites aux différentes situations

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de rédiger un texte avec ou sans outils de référence, comportant le niveau attendu de graphies correctes.

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de s'exprimer à l'écrit et/ou à l'oral, de manière correcte, compréhensible, organisée, cohérente et adaptée à la situation de communication.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM2B38PPA Maîtrise orale et écrite de la langue française 15 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM2B38PPA Maîtrise orale et écrite de la langue française 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Maîtrise orale et écrite de la langue française			
Code	6_PEIM2B38PPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	David GORET (david.goret@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'UE 38 vise à rendre l'étudiant autonome dans l'utilisation du programme Antidote (Druide informatique) et la maîtrise de ses fonctionnalités, dans l'objectif d'améliorer sa maîtrise de la langue française et de favoriser la poursuite d'un auto-apprentissage ultérieur.

La présentation et l'emploi d'Antidote doivent permettre aux étudiants d'atteindre une plus grande autonomie dans la rédaction et l'amélioration de textes divers d'un point de vue syntaxique, orthographique, stylistique ou lexical.

Par ailleurs, l'UE vient se placer dans la continuité du travail de maîtrise de la langue entrepris lors de la première année de formation et poursuit le travail de maîtrise des éléments fondamentaux de l'orthographe grammaticale et lexicale.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue du cours, l'étudiant sera capable :

- d'orthographier un texte, en employant ou non des outils, avec 99% de graphies correctes;
- de repérer des erreurs d'orthographe commises par soi-même ou un tiers et les corriger;
- d'améliorer la qualité d'un texte aux niveaux syntaxique, sémantique et stylistique;
- en s'aidant notamment des différentes fonctionnalités du programme Antidote.
- d'exposer dans un langage clair et adéquat, oralement ou par écrit, les règles régulant telle ou telle situation problématique sur des questions orthographiques.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Navigation dans le programme Antidote et familiarisation avec les différentes fonctionnalités et leurs applications à des textes (productions personnelles de l'étudiant et autres).

Révisions de points de langue et apports d'explications selon les besoins de chacun.

Les activités d'apprentissage sont autant d'occasions de produire des textes divers ou de questionner des productions écrites "fautives" afin de développer un regard critique sur la qualité de ceux-ci et sur les moyens à notre disposition afin de les améliorer sur leurs différents aspects.

Démarches d'apprentissage

Apprentissage actif et guidé par l'enseignant des différentes fonctionnalités d'Antidote et mise en pratique à travers l'analyse et l'amélioration de textes (productions personnelles des étudiants et autres) à différents niveaux (orthographique, syntaxique, sémantique, stylistique).

Travaux en autonomie et travaux de groupe en classe et à domicile.

Dispositifs d'aide à la réussite

Dans la continuité du cours de maîtrise de la langue française de Bloc1, des travaux seront proposés aux étudiants. Ils devront les réaliser en classe ou à domicile et les rendre à l'enseignant; lors d'une séance ultérieure, l'enseignant rendra les textes aux étudiants afin qu'ils puissent prendre connaissance de leurs erreurs et dès lors prendre conscience du raisonnement qui a mené à l'écriture des formes erronées.

Une séance de questions-réponses sera proposée aux étudiants avant l'examen.

Sources et références

Un dictionnaire, un référentiel orthographique (anti-fautes), un référentiel de conjugaison (Bescherelle).

Le site internet www.ccdmd.qc.ca

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Le programme Antidote (Druide informatique)
- Les documents d'accompagnement de l'utilisateur d'Antidote (modules d'aide du programme,...)
- Exercices sur Connected

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation finale de cette UE consiste à vérifier d'une part, la maîtrise du logiciel Antidote ainsi que l'autonomie des étudiants dans son emploi; et d'autre part, la maîtrise écrite de la langue des étudiants.

Ainsi, l'évaluation finale sera constituée d'une ou de plusieurs épreuves pouvant être sélectionnées dans l'ensemble des exercices repris ci-dessous:

- Une dictée,
- Une cacographie devant faire l'objet d'une amélioration sur le plan linguistique en se servant ou non des différentes fonctionnalités d'Antidote.
- La rédaction de productions spontanées avec ou sans l'usage d'outils informatiques

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).